

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 96 (1951)
Heft: 2

Rubrik: Chronique française

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique française

L'Armée et la Paix

C'est un problème pour ainsi dire permanent en France que celui de l'armée : la France, en effet, a été envahie si souvent que le problème de la défense nationale a toujours été l'un de ceux qui l'ont préoccupée le plus. Tous les grands hommes d'Etat se sont inquiétés de questions militaires. Il est symptomatique qu'un homme de gauche comme Jaurès ait été l'auteur de l'*Armée Nouvelle*, qu'un Paul-Boncour, socialiste, et un Tardieu, conservateur, aient joint leurs noms sur des projets de réorganisation de la nation en temps de guerre, qu'un Paul Reynaud ait été des premiers à proposer une réforme des conceptions militaires avant la guerre de 1940. A ces préoccupations d'ordre intellectuel s'en ajoutent d'autres, plus matérielles : d'une part, la charge des dépenses militaires qui ont obéré le budget de l'Etat, surtout à partir de la naissance de l'hitlérisme : elles allaient jusqu'à absorber le quart du budget, dans les années qui ont précédé 1940 ; d'autre part, le poids, pour l'économie française, du service militaire obligatoire qui, pendant un an, 18 mois ou deux ans (3 ans avant la guerre de 1914), enlevait des jeunes gens à leurs études, aux usines, aux champs.

Aujourd'hui, et les débats de fin de session de l'Assemblée nationale française l'ont bien souligné, la France est très désireuse de réduire ses dépenses militaires, de comprimer ses effectifs, de tourner les jeunes classes vers les travaux de reconstruction et de montrer sa volonté de désarmement pour concourir à la paix.

Mais elle se trouve en face d'obligations nouvelles qui compliquent le problème. C'est ce qu'une partie de l'opinion française, et aussi de l'opinion internationale ne comprend pas toujours. Les explications sont cependant aisées. Elles ne sont d'ailleurs pas particulières à la France. D'autres pays se trouvent placés devant les mêmes difficultés.

Un fait est établi par la dernière guerre, encore plus nettement que par la précédente : aucune nation, ni la France, ni aucune autre, ne peut imaginer pouvoir à elle seule, avec ses propres forces, humaines, économiques et financières, défendre contre une invasion le territoire national. C'est vrai pour la France, comme pour l'U.R.S.S. et l'Angleterre ; ce serait également vrai pour l'Amérique. L'entrée en guerre tardive et de l'U.R.S.S. et des U.S.A., et les diplomaties qu'ils ont suivies avant cette entrée en guerre, prouvent bien qu'ils ne pouvaient se hasarder à y entrer seuls. La France a la première supporté le poids de la guerre, et y a provisoirement succombé. L'Angleterre, ensuite, a supporté ce poids de juin 1940 à juin 1941 et s'y est épuisée. Ainsi, la valeur de l'entrée en guerre d'une nation défensive n'est plus la protection de son territoire, c'est une entrée dans le grand jeu de la guerre, afin d'être présent au tapis vert de la paix. Telle a été la signification des Forces Françaises Libres, des Hollandais, des Norvégiens, des Belges, etc..., lorsque l'Europe eu été conquise par Hitler. Toute nation, petite ou grande, ne peut avoir dans la guerre qu'une part, afin d'en avoir une dans la paix. L'armée nationale doit donc être réorganisée dans la mesure où une nation veut occuper cette part.

Un deuxième fait s'impose également ; les pays ayant des possessions outre-mer ont besoin d'une armée pour assurer la sécurité intérieure et extérieure de ces territoires. Il faut doter cette armée de moyens rapides de déplacement, analogues à des moyens de police.

Troisième aspect de la question militaire : la France,

comme toutes les Nations Unies, se trouve au sein de l'Organisation des Nations Unies. Elle a déjà mis sur pied des éléments divisionnaires calculés selon les prévisions de l'O.N.U. : c'est-à-dire pouvant servir à une sorte de police internationale pour la paix. Mais l'organisation même de l'armée internationale, ses contingents nationaux, ses effectifs totaux, ne sont pas encore déterminés, ni fixés. Il en est de même, et nous reviendrons là-dessus tout à l'heure, des problèmes d'armement, qui sont les plus mouvants.

Devant une telle situation, on comprend que la France, comme d'autres pays, en l'attente d'une doctrine internationale et aussi d'une autorité internationale assurée, cherche à établir les bases de son armée en relation avec des engagements internationaux plus précis.

Or, pour la France, et c'est notre quatrième point, quels sont ces engagements ? Ils sont tournés contre l'Allemagne. Ils sont constitués par deux traités d'alliance ; l'un avec l'U.R.S.S. du 6 décembre 1945, l'autre avec la Grande-Bretagne du 7 février 1947. Beaucoup trouveront peut-être que de tels engagements ne correspondent pas à l'atmosphère internationale actuelle des deux blocs. Mais ils font partie de la mission de surveillance des grands Etats européens à l'égard de l'Allemagne. C'est donc en tenant compte de ces traités que l'organisation militaire française peut être officiellement réformée.

Dernier point, et peut-être le plus important ; en tous cas le plus difficile à résoudre en pratique : les armements. Nous avons dit, tout à l'heure que la matière était mouvante.

Les modifications faites pendant la guerre ne cessent de s'accroître : petit armement pour l'infanterie, tactique du parachutage, importance du camion ; question de bases navales et aériennes toujours posées et toujours modifiées ; aviation à portée de plus en plus allongée, armes nouvelles qui dépassent les V 2 ; mystère de la bombe atomique. Quelle nation peut investir à la fois sur tous ces points, où la recher-

che scientifique, le prix des expériences, la durée du matériel, le changement de tactique, les modifications de l'instruction militaire, les révolutions dans la stratégie se mêlent pour rendre impossible à un seul le pouvoir de mener à bien cette tâche mortelle ?

Les compressions des budgets militaires qui ont fait l'objet de discussions devant le Parlement des principales nations démocratiques ne seront utilement réalisées que lorsqu'auront été terminées les réorganisations des armées. Celles-ci sont fonction des autorités internationales, en particulier de l'O. N.U. ; des traités existants ; et aussi des fluctuations des systèmes d'armement. On est, sur tous ces points, encore dans le vague. Néanmoins, il semble bien que déjà les états-majors et les gouvernements devraient examiner les quatre questions suivantes :

- 1° Faut-il fusionner les états-majors, air, guerre, marine ?
- 2° Faut-il maintenir le service militaire obligatoire et le système des réserves instruites ?
- 3° Quel sera le statut de l'armée d'outre-mer ?
- 4° Quelles bases aériennes et navales devons-nous fortifier ?

Je livre ces questions aux réflexions des militaires, des parlementaires et de l'opinion internationale.

P. O. LAPIE
